

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété individuelle ou collective au réseau public d'eau potable ou/et d'assainissement. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter ce dossier de demande de branchement et nous le retourner accompagné des documents demandés à l'adresse ci-dessous :

Communauté de Communes Moselle et Madon

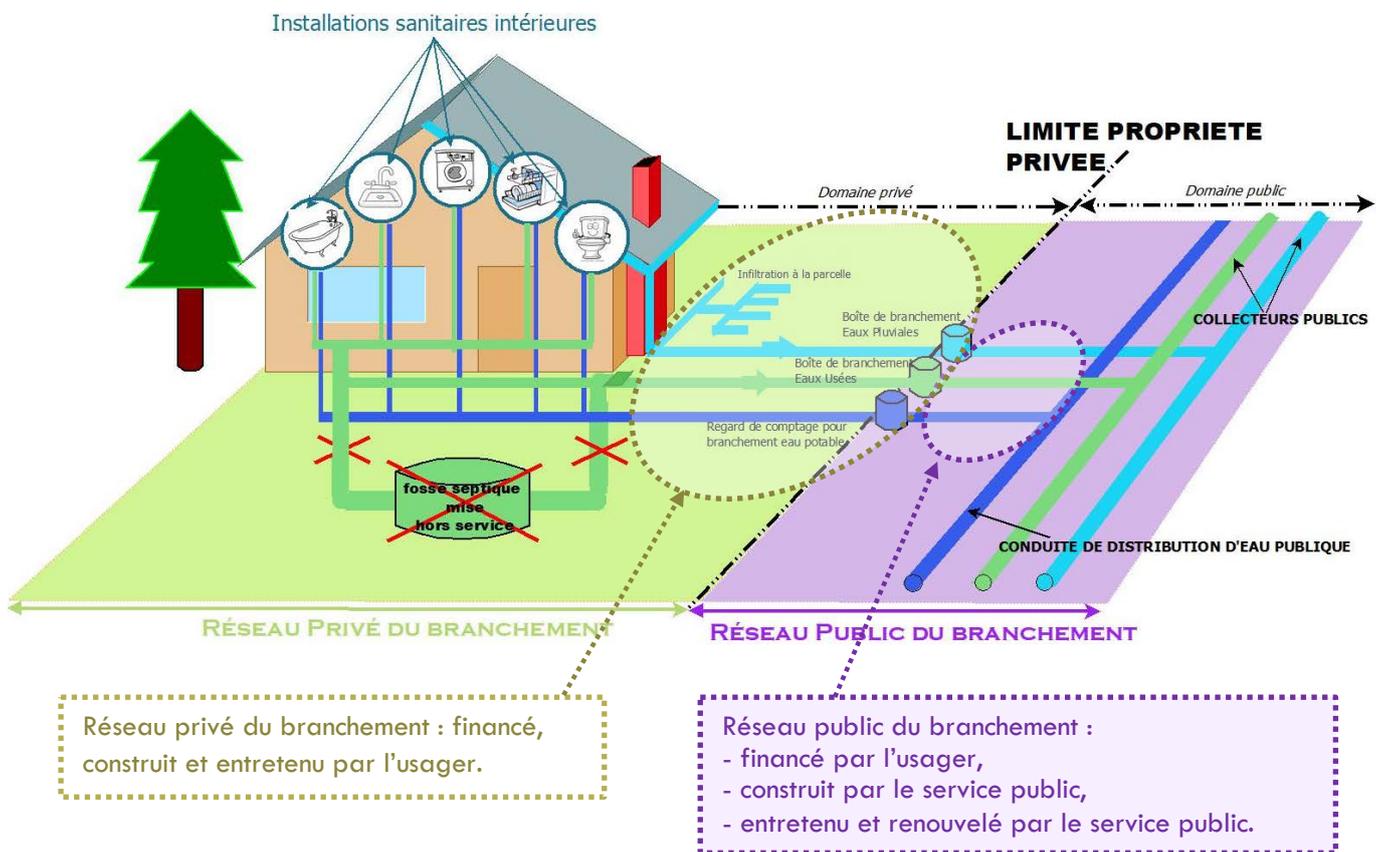
712 Rue Nicolas Cugnot
54230 NEUVES MAISONS
03.83.26.45.00
contact@cc-mosellemadon.fr

Attention : conformément au règlement de service, il ne peut être admis qu'un seul branchement par propriété, sauf dérogation délivrée par le service de l'eau.

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif :

Ne pas confondre la PFAC avec les travaux de raccordement d'assainissement sur les parties publique et privée : en effet, la PFAC ne se substitue pas au paiement des frais de branchement. La PFAC est une redevance due par tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique. Le montant et les modalités de cette participation sont déterminés par délibération du conseil communautaire.

Le branchement aux réseaux publics d'eau, d'assainissement et eaux pluviales est constitué de deux parties : l'une sous domaine public et l'autre sous domaine privé. Le financement de ces deux parties est à la charge de l'utilisateur.



1 – Constitution du dossier :

Ce dossier comprend 4 parties à renseigner selon votre demande :

- Partie 1 : renseignements administratifs (à compléter et signer obligatoirement)
- Partie 2 : demande de raccordement eau potable ET formulaire de demande de pose de compteur et d'ouverture d'abonnement
- Partie 3 : demande de raccordement et déversement des eaux usées
- Partie 4 : raccordement des eaux pluviales

En cas de dossier incomplet, il ne sera pas être instruit.

2 – L'étude de votre dossier :

Au vu de votre demande, le service de l'eau pourra prendre contact avec vous pour des compléments d'informations ou pour réaliser une visite sur site.

Après réception de votre dossier, nous vous transmettons :

- Un devis réalisé à la suite de la visite d'un technicien.

Votre branchement sera réalisé après :

- Retour de votre devis accepté et signé,
- L'obtention des différentes autorisations administratives.

Pour information, le délai moyen de réalisation est de 6 mois.

Attention : l'absence de réponse à votre demande de branchement dans un délai de deux mois vaut refus.

3 – Rappel des documents à joindre obligatoirement à votre dossier :

- **Dans tous les cas :**

- La partie 1 Renseignements administratifs complété et signé
- La copie de l'arrêté du permis de construire (ou arrêt de lotir) ou de l'attestation de dépôt de permis,
- Le plan de la propriété sur lequel est indiquée de façon précise, la position souhaitée de la sortie du ou des collecteurs intérieurs
- Le KBIS pour les sociétés

- Selon s'il s'agit d'une demande de raccordement au réseau d'eau potable :

- La partie 2 - demande de raccordement eau potable complété et signé
- Le formulaire recto verso « Demande de pose de compteur et contrat d'ouverture d'abonnement » complété et signé
- Pour toute nouvelle implantation, plan cadastral en indiquant l'emplacement exact souhaité du compteur ou plan de côté à partir de la limite de propriété,
- Le schéma avec cotes si possible

- Selon s'il s'agit d'une demande de raccordement et déversement des eaux usées :

- La partie 3 - Demande de raccordement et déversement des eaux usées domestiques complétée et signée,
- Le plan de la propriété sur lequel est indiquée de façon précise, la position souhaitée de la sortie du ou des collecteurs intérieurs et/ou du regard de branchement assainissement.
- Le schéma du branchement des eaux usées avec cotation à compléter obligatoirement ou un plan

- Selon s'il s'agit d'une demande de raccordement des eaux pluviales :

- La partie 4 Demande de raccordement au réseau d'eaux pluviales complétée et signée
- L'aire et une description des surfaces, de leur imperméabilisation et des types d'utilisation du sol ;
- Une note de calcul hydraulique justifiant les débits pour la situation existante et celle après aménagement ;
- Les justifications techniques permettant de juger des capacités d'infiltration sur la parcelle ;
- Une note décrivant le dimensionnement des dispositifs particuliers existants ou envisagés pour gérer les eaux dans la parcelle et en rejeter, le cas échéant, l'excès de ruissellement vers les réseaux publics ;
- La notice technique de chacun de ces dispositifs ;
- Une note décrivant l'entretien prévu ou réalisé sur ces dispositifs.
- Un schéma du dispositif de gestion des pluviales à compléter obligatoirement ou un plan

PARTIE 1 – Renseignements administratifs

DEMANDEUR : REDEVABLE DES FRAIS DE RACCORDEMENT

Vous êtes un particulier :

Mme M. NOM et Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone domicile : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Vous n'êtes pas un particulier :

Nature juridique : Société : SCI SA SARL EURL

Raison sociale ou libellé :

N° SIRET **OBLIGATOIRE** :

Adresse :

.....

Téléphone mobile :

Adresse mail :

Identification du propriétaire si différent du demandeur :

Nom / Prénom / Adresse / téléphone :

.....

Personne à contacter :

NOM et Prénom :

Téléphone :

BIEN A RACCORDER

Adresse :

.....

Numéro de parcelle :

Type de bien à raccorder :

Maison individuelle Immeuble d'habitat collectif : nombre d'appartement :

Etablissement artisanal ou industriel

Exploitation agricole terrain non destiné à la construction

Lotissement* : En cours de construction ? Oui Non

Le lotissement a fait l'objet d'une convention de rétrocession ? OUI NON

*

Autre :

Si construction neuve (inférieure à 2 ans)

Permis de construire n° : délivré le : Surface plancher :

La surface de plancher du bien est identique à celle mentionnée dans le permis de construire OUI NON

Si construction ancienne (supérieure à 2 ans) :

Date de construction : _____ Surface de plancher : _____

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

Un branchement eau : remplir la partie 1, la partie 2 et la demande de pose de compteur et d'ouverture d'abonnement

Un branchement assainissement : remplir la partie 1 et la partie 3

Un branchement eaux pluviales : remplir la partie 1 et la partie 4

Vous avez déposé votre demande de permis de construire / vous avez déjà obtenu votre permis de construire

Viabilisation de terrain

Vous avez un projet de construction ou modification de branchement actuel

Autre (précisez) :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si :

La construction est-elle en limite de domaine public ?

Oui Non (indiquez la distance en mètre par rapport à la voie publique) :

Y-a-il un puits sur votre terrain Oui Non

Attention : si vous disposez d'un puit, d'un forage ou d'un système de récupération d'eau de pluie, il est interdit de le relier au réseau public d'eau potable.

ENGAGEMENT

Je certifie exacts les renseignements apportés,

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements de service de l'eau et de l'assainissement collectif de la communauté de communes Moselle et Madon et m'engage à en respecter les prescriptions.

Nom du signataire :

Le : __/__/__ à :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

PARTIE 2 - Demande de raccordement Eau Potable

Ce formulaire concerne le raccordement de votre propriété au réseau public **d'eau potable**. Si vous souhaitez raccorder votre bâtiment **au réseau public d'assainissement**, merci de compléter la partie 3 de ce dossier « demande de déversement au réseau public d'assainissement » et/ou la partie 4 « demande de raccordement des eaux pluviales » le cas échéant.

N'oubliez pas, dans tous les cas, de remplir la partie 1 « renseignements administratifs » et la « demande de pose de compteur et contrat d'ouverture d'abonnement ».

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

- Un branchement neuf : nombre de branchement :
- Un déplacement de compteur
- Un ajout de compteur : nombre de compteurs à ajouter en plus du compteur existant :
- Une maison particulière Regard pour 1 compteur
- Un immeuble Regard compteur multiples :
- Un établissement artisanal ou industriel Nombre d'appartements :
- Une activité agricole Autres (commun, chaufferie...) :
- De type :
- Superficie de l'exploitation :
- De type :
- Autres besoins spécifiques ? :

POSE DU COMPTEUR D'EAU

La pose du compteur d'eau s'effectuera après prise du rendez-vous auprès du service de l'eau au 03.83.26.45.00 et entrainera, sur les indications fournis sur le formulaire ci-après « demande de pose de compteur et contrat d'ouverture d'abonnement, **l'ouverture du contrat et la facturation des consommations à compter de la date de pose du compteur.**

A compter du jour de la pose du compteur d'eau, l'abonné est exclusivement responsable de toutes conséquences dommageables auxquelles pourront donner lieu, soit par eux-mêmes, soit pour les tiers, l'établissement, l'existence et le fonctionnement de leurs conduites et appareils, aussi bien pour le branchement proprement dit, y compris ses accessoires, que pour les conduites en aval de celui-ci (article 9 de notre règlement eau). Toute utilisation frauduleuse, vol, dégradation de l'organe de comptage ou du regard incongelable sera facturé au demandeur conformément au règlement du service de l'eau.

En cas de vol du compteur d'eau, de non restitution de celui-ci, de prise frauduleuse d'eau... (article 36 de notre règlement), une pénalité d'un montant égal à un volume d'eau de 375 m³ sera appliqué pour les compteur de diamètre inférieur ou égal à 25mm (pour les autres diamètres se référer au règlement de service).

OBLIGATIONS

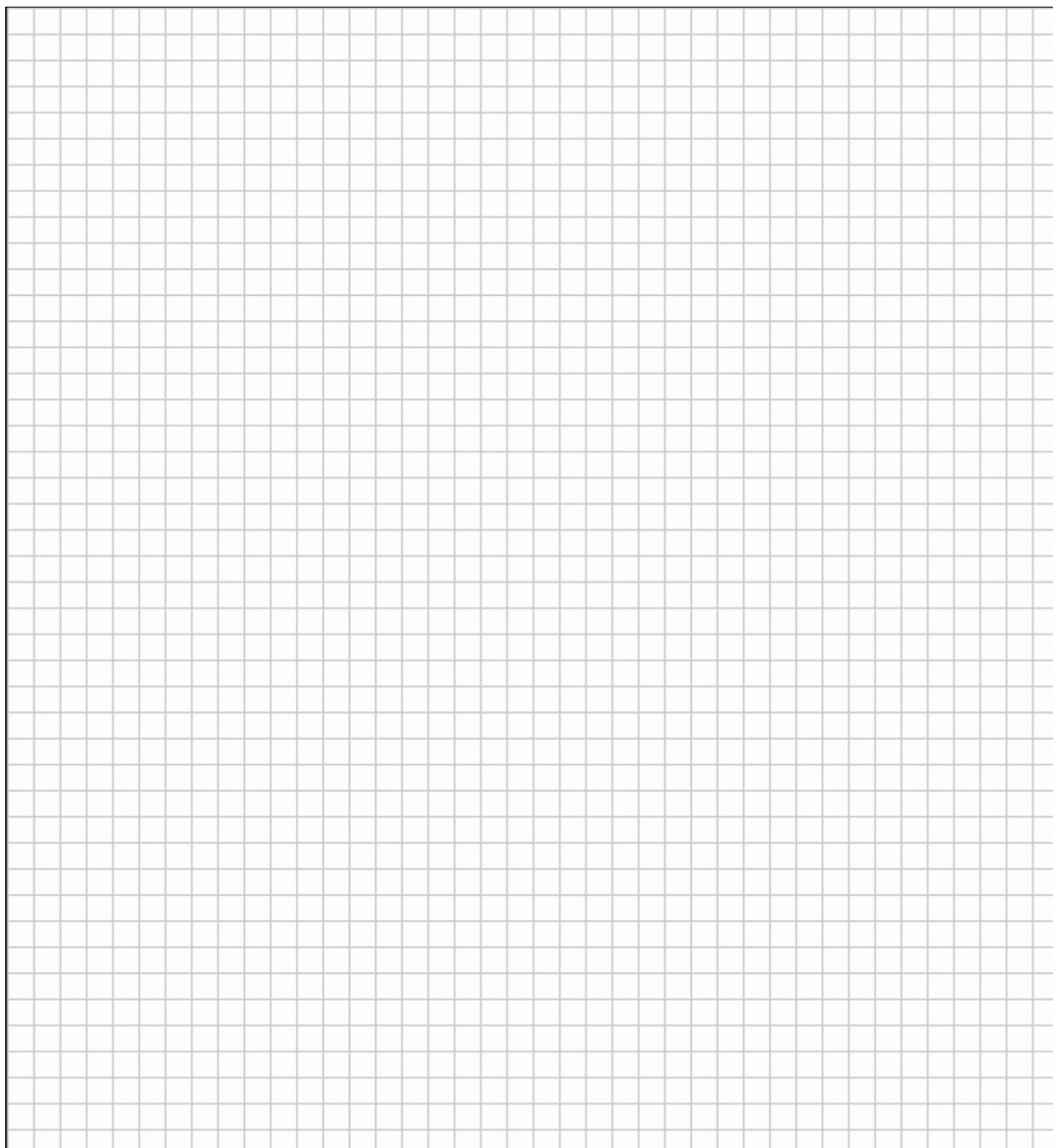
Les installations privées de distribution d'eau potable doivent être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute communication directe ou indirecte entre les canalisations alimentées par l'eau du service public et d'autres alimentées par une eau d'une autre provenance est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

L'ensemble des obligations liées à la fourniture d'eau figurent dans le règlement de service en vigueur.

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER (à défaut, le dossier ne sera pas instruit)

- La partie 1 « Renseignements administratifs »
- Ce présent formulaire « partie 2 – demande de raccordement eau potable »
- Le formulaire recto verso « Demande de pose de compteur et contrat d'ouverture d'abonnement » situé en « partie 2 – Suite demande de raccordement eau potable »
- La copie de l'arrêté du permis de construire (ou arrêt de lotir) ou de l'attestation de dépôt de permis,
- Pour toute nouvelle implantation, plan cadastral en indiquant l'emplacement exact souhaité du compteur ou plan de côté à partir de la limite de propriété,

Schéma ci-après à compléter obligatoirement avec cotes si possible :



PARTIE 2 – Suite demande de raccordement Eau Potable



DEMANDE DE POSE DE COMPTEUR ET CONTRAT D'OUVERTURE D'ABONNEMENT Aux services de l'eau et de

Par mail : facturation.eau@cc-mosellemadon.fr

Communauté de communes Moselle et Madon
Service de l'eau
712 Rue Nicolas Cugnot
54230 NEUVES MAISONS
03.83.26.45.00
Lundi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30-17h
Vendredi : 14h-16h30

OUVERTURE D'ABONNEMENT

LE DEMANDEUR = REDEVABLE DU CONTRAT = L'ABONNE

Conformément au règlement de service,

Contrat entre (dénommé le service) la communauté de communes Moselle et Madon, 712 Rue Nicolas Cugnot 54230 Neuves-Maisons 03.83.26.45.00 facturation.eau@cc-mosellemadon.fr

Et, dénommé ci-après l'abonné, **agissant en qualité de** :

- Propriétaire de l'immeuble collectif : l'ensemble immobilier faisant l'objet de la demande doit donc vous appartenir entièrement
- Syndic Lotisseur : vous devez fournir le vote à la majorité simple pour la décision de passage à l'individualisation et le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires.
- Autres :

Vous êtes un particulier

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Téléphone mobile :	email :	

En cas de co-contractant (co-titulaire du contrat) :

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Téléphone mobile :	email :	

Adresse d'envoi des factures **si différente du branchement concerné par la demande** :

Vous n'êtes pas un particulier :

Nature juridique :	<input type="checkbox"/> Société : <input type="checkbox"/> SCI <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> EURL	<input type="checkbox"/> Collectivité/EPL/EPS
<input type="checkbox"/> Copropriété*	<input type="checkbox"/> CAM/CAF/Caisse complémentaire	<input type="checkbox"/> Etat ou organisme d'état
<input type="checkbox"/> Association*	<input type="checkbox"/> Artisan/Commerçant/Agriculteur	<input type="checkbox"/> Autre :

Raison sociale ou libellé :

* N°RNA (Répertoire National des Associations)
ou N° immatriculation copropriété :

SIRET (Obligatoire sauf si n°RNA) : (14 chiffres) |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

CHORUS PRO (pour dématérialisation de la facture) :

N° d'engagement : Code du service : Nom du service :

Libellé exact du redevable (à faire figurer sur la facture) :

Adresse d'envoi des factures :

Contact (obligatoire) :

Téléphone mobile : email :

Contrat d'abonnement : Page 1 sur 2

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNEE PAR LA DEMANDE

Commune :		Code Postal :
N° :	Rue :	
Complément d'adresse :		
Nom de l'immeuble :		N° Appartement :

POSE DU COMPTEUR

<i>Etiquette du compteur à coller ici</i> OU N° DU COMTEUR :	Date de la pose :	Emplacement du compteur et observations éventuelles :					
	Index relevé						
	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>						
	Marque :						
Type :							
Diamètre :							

SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT ET DE LA POSE DU COMPTEUR (N'oubliez pas de cocher les cases) :

La facturation entre en vigueur à compter de la date de pose du compteur.

Cette intervention atteste qu'au départ des agents de la communauté de communes Moselle et Madon, l'ensemble comprenant : regard, compteur et bouche à clé est en parfait état de fonctionnement.

A compter de ce jour (jour de la pose du compteur d'eau), le bon fonctionnement dudit compteur est de l'entière responsabilité du demandeur. Toute utilisation frauduleuse, vol, dégradation de l'organe de comptage ou du regard incongelable sera facturé au demandeur conformément au règlement du service de l'eau.

En cas de vol du compteur d'eau, de non restitution de celui-ci, de prise frauduleuse d'eau... (article 36 de notre règlement), une pénalité d'un montant égal à un volume d'eau de 375 m3 sera appliqué pour les compteur de diamètre inférieur ou égal à 25mm (pour les autres diamètres se référer au règlement de service).

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du service d'eau potable et de l'assainissement, dont un exemplaire de chaque m'a été remis, ainsi que les annexes faisant partie intégrante du contrat d'abonnement dont j'accepte les termes,
- Je déclare avoir pris connaissance de mon droit de rétractation, dont un formulaire (annexe D du règlement eau) m'a été remis, de 14 jours à partir de la date de conclusion du contrat.

Signature de l'abonné contractant : Nom Prénom : A : Le :/...../..... Mention manuscrite « <u>bon pour accord</u> » + <u>Signature</u>	Signature de l'abonné Cocontractant (co-titulaire) : Nom Prénom : A : Le :/...../..... Mention manuscrite « <u>bon pour accord</u> » + <u>Signature</u>
--	---

En cas de changement de titulaire de l'abonnement, il est obligatoire de demander la résiliation de votre contrat d'eau par le formulaire de résiliation (à demander à facturation.eau@cc-mosellemadon.fr ou téléchargeable sur notre site : www.cc-mosellemadon.fr). Tant que cette démarche n'est pas effectuée, l'abonnement se poursuivra et les factures continueront à vous être adressées.

Contrat d'abonnement : Page 2 sur 2

PARTIE 3 Demande de raccordement et déversement des eaux usées

Ce formulaire concerne le raccordement de votre propriété au réseau public **d'assainissement**. Si vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable, merci de compléter la partie 2 « demande de raccordement eau potable » et/ou la partie 4 « demande de raccordement des eaux pluviales » le cas échéant.

N'oubliez pas, dans tous les cas, de remplir la partie 1 « renseignements administratifs »

En aucun cas les eaux pluviales ne seront collectées par le réseau des eaux usées.

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

- Les eaux usées domestiques
- Les eaux usées assimilées domestiques
- Les eaux usées non domestiques dites industrielles :

Le raccordement des eaux usées non domestiques doit faire l'objet (en plus de cette demande) d'une demande d'autorisation de déversement auprès de nos services.

- La mise en conformité d'un raccordement existant d'eaux usées
- Un déplacement du regard des eaux usées

L'immeuble dispose d'un assainissement non collectif en service (fosse septique) ? oui Non

L'installation d'assainissement non collectif doit être mise hors service, vidangée et nettoyée.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT SOUS DOMAINE PRIVE

Réalisation des travaux de branchement **sous domaine privé** :

Nom de l'entreprise réalisant les travaux :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de réalisation des travaux :

ORIGINE DES EAUX DEVERSEES

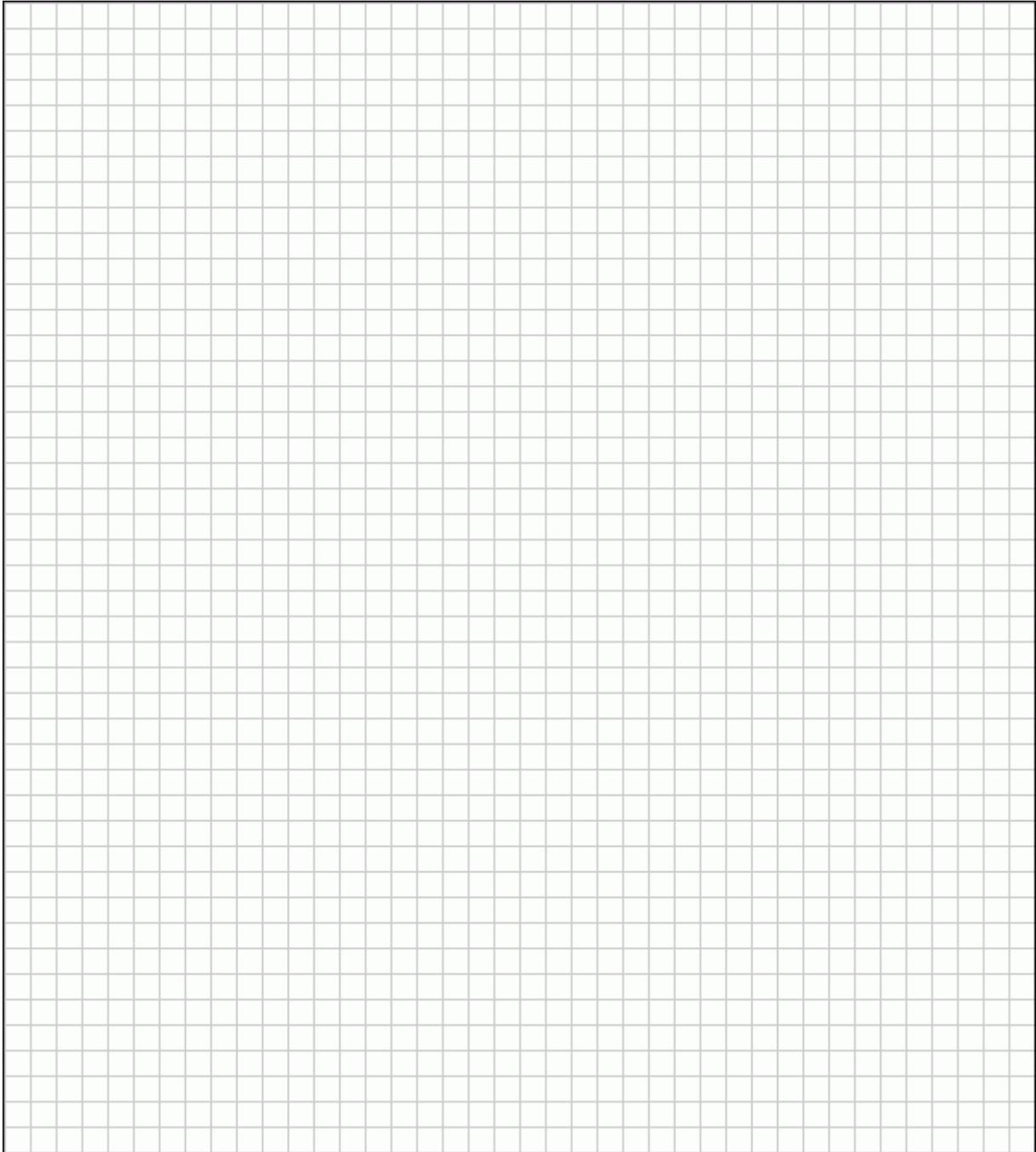
Provenance des eaux qui seront déversées **dans le réseau public d'eaux usées** :

- Réseau public d'eau potable
- Captage privé (source et puit)

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER (à défaut, le dossier ne sera pas instruit)

- La partie 1 « Renseignements administratifs »
- Ce présent formulaire « partie 3 – demande de raccordement et déversement des eaux usées »
- La copie de l'arrêté du permis de construire (ou arrêt de lotir) ou de l'attestation de dépôt de permis
- Le plan de la propriété sur lequel est indiquée de façon précise, la position souhaitée de la sortie du ou des collecteurs intérieurs et/ou du regard de branchement assainissement.
- Le schéma du branchement des eaux usées avec cotation à compléter obligatoirement au dos de cette feuille ou joindre un plan :

Schéma



PARTIE 4 Demande de raccordement des eaux pluviales

Ce formulaire concerne le raccordement de votre propriété au réseau public **d'eau pluviales dans le cas où l'infiltration à la parcelle est démontrée comme impossible**. Si vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable, merci de compléter la partie 2 « demande de raccordement eau potable » et/ou la partie 3 « demande de raccordement des eaux usées » le cas échéant.

N'oubliez pas, dans tous les cas, de remplir la partie 1 « renseignements administratifs ».

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

- Eaux pluviales (seulement dans le cas où l'infiltration à la parcelle est démontrée comme impossible)
- La régularisation d'un raccordement existant d'eaux pluviales
- Un déplacement du regard des eaux pluviales

TRAVAUX DE RACCORDEMENT SOUS DOMAINE PRIVE

Réalisation des travaux de branchement **sous domaine privé** :

Nom de l'entreprise réalisant les travaux :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de réalisation des travaux :

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER (à défaut, le dossier ne sera pas instruit)

- La partie 1 « Renseignements administratifs »
- Ce présent formulaire « partie 4 – Demande de raccordement des eaux pluviales »
- La copie de l'arrêté du permis de construire (ou arrêt de lotir) ou de l'attestation de dépôt de permis
- L'aire et une description des surfaces, de leur imperméabilisation et des types d'utilisation du sol ;
- Une note de calcul hydraulique justifiant les débits pour la situation existante et celle après aménagement ;
- Les justifications techniques permettant de juger des capacités d'infiltration sur la parcelle ;
- Une note décrivant le dimensionnement des dispositifs particuliers existants ou envisagés pour gérer les eaux dans la parcelle et en rejeter, le cas échéant, l'excès de ruissellement vers les réseaux publics ;
- La notice technique de chacun de ces dispositifs ;
- Une note décrivant l'entretien prévu ou réalisé sur ces dispositifs.
- Un schéma du dispositif de gestion des pluviales à compléter obligatoirement au dos de cette feuille ou joindre un plan :

Schéma :

